



PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER ANNUEL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL – CAS SANS PRE QUALIFICATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE DANS LA REGION DE SAINT LOUIS PERA

D/ 1498 /A2

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « Le Soleil » du 17 décembre 2020.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement, a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer le programme d'entretien routier annuel et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux d'entretien de voirie dans la région de Saint Louis.
3. L'AGEROUTE Sénégal, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer lesdits travaux. Les travaux seront exécutés en un marché à lot unique.

Le délai d'exécution des travaux est de 05 mois.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du Décret n°2014-1212 du 22 Septembre 2014 portant Code des Marchés publics du Sénégal.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal
Rue David DIOP x F, Fann Résidence

Tel : +221 33 869 07 51 – Fax : +221 33 864 63 50

E mail : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn ; bsenghor@ageroute.sn

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 08H 00 à 17H 00 à partir du 21 mai 2021.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualifications sont:

- i. avoir réalisé au cours des cinq (5) dernières années à partir de 2016, deux (2) projets de travaux d'entretien de routes revêtus ou en pavé ayant chacun une valeur minimale de **Quatre Cent Cinquante Millions (450 000 000) F CFA** ;
Les Candidats devront fournir les attestations de travaux ou les procès verbaux de réception des travaux. Les prestations qui ne sont pas accompagnées d'une attestation ou de procès verbaux de réception ne seront pas comptabilisées.
- ii. Avoir réalisé au cours des trois (3) dernières années à compter de 2017 (2017, 2018 et 2019) au minimum un chiffre d'affaires moyen annuel de **Deux Milliards cinq cent millions (2 500 000 000) F CFA**
- iii. fournir les états financiers certifiés par un cabinet ou un expert comptable agréés par l'ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2017 (2017, 2018 et 2019).
- iv. disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget d'un montant équivalent à **Quatre Cent Cinquante millions (450 000 000) F CFA**.

Voir le Dossier d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante Mille (**50 000**) F CFA par versement au compte n°SN 153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies. Un exemplaire du DAO sera disponible et pourra être consulté sur place par tout candidat intéressé.
8. Les offres devront être soumises au secretariat de la cellule de passation des marchés de l' *des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, Rue David DIOP x F, Fann Résidence* au plus tard le **22 Juin 2021 à 10 heures 30 minutes précises (GMT). Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.**
Les offres seront ouvertes dans la salle de réunion de l'AGEROUTE, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Daka le **22 Juin 2021 à partir de 10 heures 30 minutes précises (GMT).**

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de Dix **Millions (10 000 000) FCFA**. La garantie de soumission restera valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres. Les offres demeureront valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

**Le Directeur Général
Ibrahima NDIAYE**